

Décision n° 2011-1408
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 6 décembre 2011
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Colt Technology Services
(numéro court)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Colt Technology Services (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 10-0468 en date du 15 avril 2010) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2011-0698 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 juin 2011 attribuant des ressources en numérotation à la société Colt Technology Services ;

Vu les demandes de la société Colt Technology Services, en date des 24 et 28 novembre 2011, reçues le 28 novembre 2011, sollicitant la restitution d'un numéro de la forme 3BPQ ;

Vu la réponse de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 28 novembre 2011 ;

Après en avoir délibéré le 6 décembre 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 – La décision n° 2011-0698 en date du 7 juin 2011 susvisée attribuant le numéro 3648 à la société Colt Technology Services (Siren : 402 628 838) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Colt Technology Services.

Fait à Paris, le 6 décembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI